



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département 11  
Arrondissement de Narbonne

## COMMUNE DE ROQUEFORT DES CORBIERES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 011-211103221-20260427-2026\_42-DE



### Délibération n°2026-42 Séance du 27 Avril 2026

#### **OBJET : Création d'un comité Economie Locale**

Date de convocation : le 21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : le 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Marie-Christine THÉRON-CHET, Maire.

#### Nombre de conseillers en exercice : **15**

BETRIU Jacques, CANDAU Morgan, COMBES David, FERRÈRES Christian, FOURNIER Jean-Pierre, GILLIOT Sophie, GUIPET Christian, MAS Marjorie, NÉDELLEC Gwenaëlle, NORVEZ Marie-Christine, OTH Céline, THÉRON-CHET Marie-Christine, VIAN Yves, VIÉ Pierre, WALSH Hélène.

Nombre de conseillers présents : **14**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : **0**

Absent non excusé : **0**

Procuration : **01**

Mme OTH Céline donne procuration à Mme GILLIOT Sophie

Secrétaire de séance : Mme GILLIOT Sophie

#### Exposé du rapport :

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des comités chargés d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou, à plus bref délai, sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

**Proposition de vote par le maire :**

**Il est proposé**

**DE CREER** un comité consultatif de l'Economie Locale ci-après proposé :

- Elus : M. VIÉ Pierre, Mme GILLIOT Sophie, M. COMBES David, M. FOURNIER Jean-Pierre et Mme MAS Marjorie
- Membres : 5 représentants de l'économie locale désignés ultérieurement.

**DONNER** tous les pouvoirs à Madame le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :**

**15 voix POUR – 0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION**

**DÉCIDE**

**DE CREER** un comité consultatif de l'Economie Locale ci-après proposé :

- Elus : M. VIÉ Pierre, Mme GILLIOT Sophie, M. COMBES David, M. FOURNIER Jean-Pierre et Mme MAS Marjorie
- Membres : 5 représentants de l'économie locale désignés ultérieurement.

Madame le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférant.

Fait et délibéré en séance,  
Le 27 avril 2026,

Affichée le :

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le secrétaire de séance

**Sophie GILLIOT**



Le Maire

**Marie-Christine THERON-CHET**

